

PROFIL DE POSTE

Orthophoniste
Pôle Médecines Spécialisées

Centre Hospitalier et Universitaire de Saint Etienne
Direction Générale
CHU de Saint-Etienne
42055 Saint-Etienne Cedex 2



M. Olivier BOSSARD : Directeur Général

M. Michaël BATTESTI : Directeur Général Adjoint

Mme Isabelle GOUTAUDIER : DSIRMT, Coordonnateur général des soins

PRESENTATION DU SERVICE

La Rééducation participe à la lutte contre les déficiences, les limitations des capacités fonctionnelles et le handicap, consécutifs à une maladie ou à un accident.

Notre service propose ainsi de la rééducation avec de nouveaux apprentissages (moteurs, gestuels, cognitifs) associés parfois à l'usage d'appareillages et d'aides techniques et à une adaptation de l'environnement, afin d'améliorer l'autonomie de la personne en situation de handicap.

L'objectif personnalisé, partagé entre thérapeutes et patient, est de permettre au patient d'acquérir une meilleure participation et inclusion dans la société, selon ses propres attentes.

Le service de rééducation est présent sur les 2 sites du CHU de Saint Etienne : hôpital Nord, hôpital Bellevue.

ORGANIGRAMME et EFFECTIF DU SERVICE DE REEDUCATION

- DSIRMT

- ✓ Directrice des Soins : Mme DEVREUX
- ✓ Cadre supérieure Missions Transversales : Mme MACRON
- ✓ Cadres de santé rééducateurs

- **Effectifs cibles**

Le service de rééducation s'articule autour de la pluridisciplinarité/complémentarité des métiers de rééducation suivants :

- ✓ Kinésithérapeutes
- ✓ Ergothérapeutes
- ✓ Orthophonistes
- ✓ Educateurs sportifs APAS
- ✓ Psychomotriciens
- ✓ Ostéopathe
- ✓ Orthoprothésiste

Il intègre également d'autres professionnels paramédicaux (IDE, Aide-soignant, pédicure-podologue etc.)

Chaque spécialité médicale et chirurgicale possède des effectifs propres.

CADRE GENERAL DU POSTE

Par application de l'article L4341-1 titre IV du code de la Santé Publique, de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, de la loi n° 64-699 du 10 juillet 1964, du décret n° 2004 – 802 2004-07-29 de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 art. 14 et dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste :

- établit un diagnostic orthophonique
- détermine les objectifs et les moyens à mettre en œuvre
- choisit les actes et les techniques qui lui paraissent les plus appropriés.

MISSIONS GENERALES et SPECIFIQUES DU POSTE

- Recevoir les patients pour établir un bilan orthophonique et établir un diagnostic
- Recueillir des informations concernant la demande, de la situation, de l'aide possible de la famille ou d'un aidant
- Concevoir le projet thérapeutique pour chaque patient en fonction du trouble évalué à la suite d'une prescription médicale
- Prendre en charge en individuel ou en groupe les troubles du langage, de la communication, de la déglutition
- Prévenir et dépister des troubles du langage, de la communication (orale et écrite) et de la déglutition
- Informer et conseiller le patient et l'entourage
- Mettre en place et appliquer des protocoles de prises en charge des patients en situation de handicap neurologique
 - Suivi des fiches de rééducation au quotidien et suivi des grilles d'évaluation
 - Evaluation des troubles de déglutition
- Soins éducatifs et de réadaptation
 - Conseils et éducation nutritionnel

- Participation aux actions de dépistage, d'éducation, de prévention auprès des patients
- Participation à la prise en charge pluridisciplinaire de la douleur
- **Activités afférentes aux soins**
 - Intégration au suivi pluridisciplinaire, échanges avec les équipes médicales et paramédicales, collaboration avec les professionnels extra hospitaliers
 - Traçabilité des actes dans le dossier de soins informatisé Easily, avec informations concernant l'état de santé du patient et l'évolution du traitement orthophonique
 - Intégration à l'utilisation de tout logiciel institutionnel
 - Maintien des compétences et adaptation à l'évolution des techniques d'orthophonie par l'intermédiaire des actions de formation
 - Formation initiale des étudiants en orthophonie et de tout personnel
 - Respect des protocoles d'hygiène, des règles de déontologie, d'éthique et de confidentialité
 - Participation active aux projets transversaux de Rééducation du CHUSE

COMPETENCES et CONNAISSANCES

Libellé activité

Niveau requis

- | | |
|---|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (Agents, d'étudiants, stagiaires, etc.) | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan clinique d'un patient, spécifique au domaine (entretien / examen, recueil d'information, travail de synthèse, restitution...) | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil et éducation thérapeutiques, relatifs à son domaine d'activité | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination et suivi de la prise en charge de prestations | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et conseil auprès des personnels, utilisateurs, usagers, relatifs au domaine d'activité | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de soins spécifiques à son domaine d'intervention | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'études et de travaux de recherche dans son domaine | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction de comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction et mise à jour du dossier patient, de comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité | Maîtrisé |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les transmissions orales et écrites relevant de son observation aux différents acteurs concernés (infirmière, diététicienne, rééducateurs - trices, ...), dans le respect des procédures en vigueur (saisie des données sur l'informatique, gestion du dossier de soins informatisé...) | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transmettre les éléments recueillis : dossier de soin + transmissions orales | |

- Surveillance de l'état de santé des personnes (patients, enfants, etc.), dans son domaine d'intervention Maîtrisé
- Veille spécifique à son domaine d'activité Maîtrisé
- Rédaction de courriers relatifs à son domaine d'activité Maîtrisé

Libellé savoir

Niveau requis

- | | |
|---|----------------------------|
| ▪ Orthophonie | Connaissances approfondies |
| ▪ Médicales générales et/ou scientifiques | Connaissances approfondies |
| ▪ Communication et relation d'aide | Connaissances détaillées |
| ▪ Psychosociologie du handicap | Connaissances détaillées |
| ▪ Communication et relation d'aide | Connaissances détaillées |
| ▪ Éthique et déontologie professionnelles | Connaissances détaillées |
| ▪ Hygiène hospitalière | Connaissances détaillées |
| ▪ Gestion du stress | Connaissances détaillées |
| ▪ Qualité | Connaissances générales |
| ▪ Réseaux sanitaires, sociaux, médico-sociaux | Connaissances générales |
| ▪ Droit des patients | Connaissances générales |
| ▪ Education santé | Connaissances générales |
| ▪ Méthodes de recherche en soins | Connaissances générales |
| ▪ Pédagogie | Connaissances générales |

SAVOIR FAIRE

- Analyser / évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence Maîtrisé
- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence Maîtrisé
- Conduire un entretien d'aide Maîtrisé
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence Maîtrisé
- Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient, relatifs à son domaine de compétence Maîtrisé
- Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins Maîtrisé
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence Maîtrisé
- Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence Maîtrisé
 - ✓ Etre en mesure de repérer, déclarer et analyser les événements indésirables
 - ✓ S'impliquer dans l'évaluation des pratiques professionnelles (analyse de la pratique professionnelle, démarche réflexive, questionnements sur les projets de soins)

- **Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne** Maîtrisé
- **Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle** Maîtrisé
- **Travailler en équipe / en réseau** Maîtrisé
 - ✓ Partager l'information et collaborer avec ses collègues et les autres corps de métiers
 - ✓ Assurer la traçabilité de l'information.
 - ✓ Coopérer avec l'ensemble des partenaires sanitaires et sociaux intra et extra hospitaliers.
 - ✓ Utiliser les différents outils du service permettant une vision globale de l'activité.
- **Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier** Maîtrisé

SAVOIR ETRE

- Capacité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe
- Comportement adapté dans ses relations avec autrui
- Rigueur
- Maîtrise de soi

HORAIRES et CYCLE DE TRAVAIL

- 28 jours de congés annuels
- 37 h 30 / semaine – 15 RTT/an
- Remplacements à assurer lors de tout absentéisme (Congés Annuels - RTT - Formations - Arrêts Maladie, etc.)

Ce profil de poste peut être sujet à modifications, en fonction de l'évolution des organisations de travail et des activités médicales.

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

L'orthophoniste est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Coordonnateur Général des Soins (Art. 4 Décret du 19 Avril 2002 portant statut de Directeur des Soins de la fonction publique hospitalière) et, par délégation, du Cadre supérieur Missions transversales DSIRMT et du cadre de santé de rééducation.

Liaisons fonctionnelles :

- Directeur référent de pôle
- Cadre supérieur de pôle
- Cadres de santé des unités de soins
- Personnels paramédicaux

- Directions fonctionnelles
- Personnels médicaux, responsables des structures Internes et Externes au CHU

CONDITIONS PARTICULIERES

- Certificat de capacité d'orthophoniste. Pour les candidats européens être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres parties en accord avec l'espace économique européen, titulaires d'un diplôme reconnu équivalent (commission DRJSCS) et avoir obtenu une autorisation d'exercice

RISQUES LIES AU POSTE (décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001)

- Risques liés à la circulation et aux déplacements
- Risques liés à la manipulation d'agents biologiques